



## LA REGION SUD S'ENGAGE POUR AIX-MARSEILLE PROVENCE

**Avec le soutien du Département des Bouches-du-Rhône, de la Métropole Aix-Marseille Provence,  
de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône et de la Ville d'Aix**

Marseille

**Jeudi 14 octobre 2020**

La situation sanitaire amène à des constats clairs :

- le **caractère sérieux et non maîtrisé de la situation sanitaire** en France,
- le **terrible impact économique et social** pour des secteurs entiers dépendant d'une activité nocturne, et les poches de désespoir qui en découleront,
- la **nécessité absolue d'un soutien d'urgence** de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur de ces pans entiers de l'économie régionale,
- l'**exigence de montrer immédiatement le bout du tunnel** à nos concitoyens, en préparant au plus tôt la sortie du couvre-feu et le retour à la vie.

**Nous réactivons donc tous nos dispositifs** lancés dans le cadre de la première vague, comme l'Etat le fait avec le Fonds national de solidarité réactivé par Bruno LE MAIRE.

Compte tenu de la situation, nous prenons deux mesures d'urgence :

### **1. Création d'un guichet unique COVID-COUVRE-FEU pour les secteurs touchés doté de 60 millions d'euros réaffectés pour traverser la crise.**

Contact : 0 805 805 145 ; [guichetmonfinancement@maregionsud.fr](mailto:guichetmonfinancement@maregionsud.fr)

- 40 millions d'euros sur le prêt rebond, prêt à taux zéro proposé par la Banque Publique d'Investissement (BPI) de 10 000 à 300 000 euros pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tout secteur d'activité concerné,
- 10 millions d'euros pour l'adaptation du Fonds COVID-Résistance, priorisé sur les secteurs impactés (tourisme, culture, évènementiel) sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence,
- 5 millions d'euros sur le Fonds Régional de Garantie,
- 850 000 euros sur le fonds ESSOR (Economie Sociale et Solidaire),
- 4 millions d'euros sur le fonds INVESTour, qui permettra aux entreprises de renforcer leurs fonds propres et de bénéficier d'augmentations de capital en obligations convertibles. Opérationnel, il est spécifiquement dédié aux petites entreprises du tourisme. Le montant du prêt participatif est compris entre 15 et 200 000 euros.

## **2. Dans le cadre du Plan « Terre de Culture », 300 000€ ajoutés aux 700 000€ encore disponibles pour apporter une compensation financière aux salles de spectacle et de cinéma qui adapteront leurs horaires pour rester ouvertes**

- Avancer l'heure des spectacles entraîne mécaniquement une baisse de la fréquentation, et donc des recettes de billetterie. C'est une menace pour tous les modèles économiques du monde de la culture.
- Nous leur viendrons en appui pour compenser cette perte dans le cadre du Plan « Terre de Culture » de 5 M€, lancé lors de la première vague épidémique. Il reste 700 000€ disponibles dans ce Fonds pour accompagner la relance : nous y ajoutons 300 000€ pour compenser la perte financière des salles de spectacle et de cinéma, au total ce seront donc 1 M€ qui seront votés en décembre 2020 au profit du monde culturel.
- L'avantage du maintien des représentations de théâtre, de musique, de danse... plus tôt qu'à l'ordinaire est d'éviter la faillite des équipes artistiques pas indemnisées si les spectacles sont annulés.
- Elle est aussi un signe indéniable de la volonté de préserver la vie à tout prix.

### **LES DEMANDES QUE NOUS PORTONS AUPRES DE L'ETAT :**

- Spectacle vivant : sur les 206 millions d'euros affectés au spectacle vivant dans le Plan d'Urgence Culture de l'Etat (2 milliards d'euros), seuls 30 millions d'euros sont prévus pour les Régions. Il faut augmenter ce volet régionalisé,
- **Que le couvre-feu s'applique de façon différenciée entre les 92 communes de la Métropole, dans leur diversité,**
- **Si le report d'un an des remboursements est un premier geste important de la part de l'Etat, il faut prévoir l'annulation pure et simple des PGE pour les secteurs les plus impactés et incapables de rembourser**
- **Compenser la perte totale de chiffre d'affaires sur les périodes de restriction sans conditions de chiffre d'affaire, de salariés,** les 10 000 euros du FSN ne suffiront pas !
- Sur les loyers :
  - pour les bailleurs publics, gratuité des loyers,
  - pour les grands bailleurs (Terrasses du Port, Village des Marques Miramas...), diminution des loyers au regard des surfaces qui diminuent dans le cadre de la distanciation sociale et gratuite lorsque c'est fermé,
  - pour le petit bailleur privé, prévoir un abattement fiscal qui soit équivalent à la diminution consentie par le bailleur, étudier en alternative la possibilité de leur éligibilité au FSN.
- **Assurer le versement de l'aide des 45 000 euros (x2) aux discothèques,** la Région engagera le paiement sans attendre le décret modificatif,
- **Sur l'exonération de cotisations sociales, salariales et patronales,** il faut là aussi aller plus loin pour permettre aux professionnels de survivre et permettre ainsi l'exonération totale pour les entreprises qui seront contraintes à fermer sans condition de perte de chiffre d'affaires,
- **Assurer la possibilité** pour les employés de la restauration d'être présents dans leurs établissements après 21h pour assurer les livraisons,

- Il faut aussi revaloriser les aides aux salles de cinéma qui vont devoir se priver des séances du soir.